

VADEMECUM DRAEAC – Site d'Amiens 2024-2025

Ce vadémécum regroupe un ensemble de fiches techniques qui pourront vous être utiles dans la mise en place et l'accompagnement du parcours d'éducation artistique et culturelle.

- **Valérie FARANTON**
IA-IPR de lettres
Déléguée régionale académique à l'éducation artistique et culturelle
- **Isabelle STÉPHAN**
Déléguée régionale académique adjointe à l'éducation artistique et culturelle
- **Stéphanie GÉRARD**
Coordonnatrice académique à l'éducation artistique et culturelle

Table des matières

Partie 1 : Informations pratiques	4
Fiche N° 1 : Organigramme de la Délégation Régionale Académique à l'Éducation Artistique et Culturelle – Site d'Amiens	5
Fiche N° 2 : Organigramme de la Délégation Régionale Académique à l'Éducation Artistique et Culturelle – DSDEN AISNE	6
Fiche N° 3 : Organigramme de la Délégation Régionale Académique à l'Éducation Artistique et Culturelle – DSDEN OISE	7
Fiche N° 4 : Organigramme de la Délégation Régionale Académique à l'Éducation Artistique et Culturelle – DSDEN SOMME	8
Fiche N° 5 : Autres services ressources	9
Fiche N° 6 : Les services éducatifs : missions et situation géographique	10
Fiche N° 7 : Liste des services éducatifs de l'académie d'Amiens : Aisne	12
Fiche N° 8 : Liste des services éducatifs de l'académie d'Amiens : Oise	14
Fiche N° 9 : Liste des services éducatifs de l'académie d'Amiens : Somme	16
Fiche N° 10 : Les textes officiels de l'EAC	19
Fiche N° 11 : Les enseignements artistiques	20
Fiche N° 12 : Les dispositifs d'éducation artistique et culturelle (EAC) suivis par la DRAEAC	21
Fiche N° 13 : Les dispositifs d'EAC nationaux	22
Fiche N° 14 : Les dispositifs d'EAC académiques	23
Fiche N° 15 : Les dispositifs d'EAC proposés dans le département de l'Aisne (école / collège)	24
Fiche N° 16 : Les dispositifs d'EAC proposés dans le département de l'Oise (école / collège)	25
Fiche N° 17 : Les dispositifs d'EAC proposés dans le département de la Somme (école / collège)	26
Fiche N° 18 : Les dispositifs d'EAC proposés en lycée	26
Fiche N° 19 : Les contrats culture ruralité	28
Fiche N° 20 : Les pôles régionaux	29
Fiche N° 21 : Le Plan académique de formation art et culture 24-25	30
Partie 2 : Mettre en place le Parcours d'éducation artistique et culturelle : fiches information	32
Fiche N° 1 : Le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC) : définitions	33
Fiche N° 2 : Le référentiel du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle	34
Partie 3 : Mettre en place le Parcours d'éducation artistique et culturelle : Fiches action	35
Fiche N° 1 : Réaliser un état des lieux de l'éducation artistique et culturelle	36
Fiche N° 2 : Respecter les principes pour mettre en œuvre un PEAC	37
Fiche N° 3 : S'appuyer sur la démarche de projet	38
Fiche N° 4 : Construire un projet d'éducation artistique et culturelle	39
Fiche N° 5 : Favoriser le partenariat	40
Fiche N° 6 : Construire des liens privilégiés : le jumelage	41
Fiche N° 7 : les ressources en ligne	42
Lexique	44

À L'INITIATIVE DU HAUT CONSEIL DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

CHARTRE POUR l'éducation artistique et culturelle

1

L'éducation artistique et culturelle **doit être accessible à tous**, et en particulier aux jeunes au sein des établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université.

2

L'éducation artistique et culturelle associe **la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.**

3

L'éducation artistique et culturelle vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales. C'est **une éducation à l'art.**

4

L'éducation artistique et culturelle contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. C'est aussi **une éducation par l'art.**

5

L'éducation artistique et culturelle prend en compte **tous les temps de la vie des jeunes**, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant leur **environnement familial et amical.**

6

L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de **donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain.**

7

L'égal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle repose sur **l'engagement mutuel entre différents partenaires** : communauté éducative et monde culturel, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.

8

L'éducation artistique et culturelle relève d'**une dynamique de projets associant ces partenaires** (conception, évaluation, mise en œuvre).

9

L'éducation artistique et culturelle nécessite une **formation des différents acteurs** favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.

10

Le développement de l'éducation artistique et culturelle doit faire l'objet de **travaux de recherche et d'évaluation** permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.

Partie 1 : Informations pratiques

Fiche N° 1 : Organigramme de la Délégation Régionale Académique à l'Éducation Artistique et Culturelle – Site d'Amiens

<p>Valérie FARANTON</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déléguée Régionale Académique à l'Éducation Artistique et Culturelle • IA-IPR de lettres en charge du cinéma-audiovisuel • valerie.faranton@region-academie-hdf.fr 	<p>Isabelle STÉPHAN</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déléguée Régionale Académique Adjointe à l'Éducation Artistique et Culturelle • isabelle.stephan@region-academie-hdf.fr 	<p>Stéphanie GÉRARD</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonnatrice académique à l'éducation artistique et culturelle • stephanie.gerard1@region-academie-hdf.fr 	<p>Laëtitia MALÉON</p> <ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat • Communication • Référent relais RGPD • draeac@region-academie-hdf.fr
---	---	--	---

03.22.82.39.42 <http://draeac.ac-amiens.fr>

Les chargés de mission sont des enseignants qui ont une mission de quelques heures hebdomadaires au sein de la DRAEAC. Affiliés à un domaine culturel, ils sont recrutés pour accompagner les établissements dans leurs projets interdisciplinaires et dans la mise en place du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC).

ADAGE	• Pascale DI CONSTANZO - pascale.di-constanzo@ac-amiens.fr
Archéologie - Patrimoine	• Delphine LABEAU - delphine.labeau@ac-amiens.fr
Arts - Architecture - Photographie - ALEA	• Flora PILLON - flora.pillon@ac-amiens.fr
Chantiers des patrimoines	• Christel TURBLIN - christel.turblin@ac-amiens.fr
Cinéma-Audiovisuel	• Stéphanie GÉRARD - stephanie.gerard1@ac-amiens.fr
CSTI	• Stéphane BOUÉ - stephane.boue@ac-amiens.fr
Danse-Cirque	• Marie-Hélène BERNARD - marie-hele.bernard@ac-amiens.fr
EMI	• Julie DIVILLE - julie.diville@ac-amiens.fr
Enseignement cinéma-audiovisuel	• Catherine PEUZIAT - catherine.peuziat@ac-amiens.fr
Enseignement théâtre	• Isabelle MOLLARD - isabelle.mollard@ac-amiens.fr
Lecture-Écriture	• Marianne RELAVE - marianne.relave@ac-amiens.fr
Musique	• Corinne DUTILLOY - corinne.dutilloy@ac-amiens.fr
Suivi des services éducatifs	• Stéphanie GÉRARD - stephanie.gerard1@ac-amiens.fr
Théâtre	• Sarah BERNA-MARCILLE - sarah.berna@ac-amiens.fr
Webmestre	• Gautier DIRSON - gautier.dirson@ac-amiens.fr

Fiche N° 2 : Organigramme de la Délégation Régionale Académique à l'Éducation Artistique et Culturelle – DSDEN AISNE

Adrien OLIVEIRA	Catherine THIÉBAUT	Coordonnées
<ul style="list-style-type: none">Inspecteur de l'Éducation nationale en charge des enseignements artistiques et de l'action culturelleadrien.oliveira@ac-amiens.fr	<ul style="list-style-type: none">Coordonnatrice départementale à l'éducation artistique et culturellecpd02.ouverture-culturelle-internationale@ac-amiens.fr	<ul style="list-style-type: none">03.23.26.27.16http://www.ac-amiens.fr/dsden02

Chargés de mission

Isabelle MOLLARD - Suivi des dossiers EAC - CDCC

isabelle.mollard@ac-amiens.fr

Isabelle GONDRÉ - Suivi des dossiers EAC - Collège au cinéma

isabelle.bihare@ac-amiens.fr

François DEGROOTE - Suivi du festival des jeunes musiciens

francois-gabrie.degroote@ac-amiens.fr

Conseillers pédagogiques départementaux arts

Musique

Estelle FRANÇOIS

cpd02.musique-et-memoire@ac-amiens.fr

Fiche N° 3 : Organigramme de la Délégation Régionale Académique à l'Éducation Artistique et Culturelle – DSDEN OISE

Ana VOLANT
<ul style="list-style-type: none">• Inspectrice de l'Éducation nationale en charge des enseignements artistiques et de l'action culturelle• avolant@ac-amiens.fr

Pascal DEBOFFLE
<ul style="list-style-type: none">• Coordonnateur départemental à l'éducation artistique et culturelle• ce.action-educ60@ac-amiens.fr

Coordonnées
<ul style="list-style-type: none">• 03.44.06.45.89• http://www.ac-amiens.fr/dsden60

Chargés de mission

Mickaël GOUJON - Suivi des dossiers EAC - EAC Oise Centrale - Collège au cinéma - Livre et lecture
mickael.goujon@ac-amiens.fr

Nathalie-Anne DUFÉY-SIMUNIC - Suivi des dossiers EAC - EAC Sud Oise - Suivi du CDDC Oise
nathalie-anne.dufey@ac-amiens.fr

Pascale DI CONSTANZO - Suivi des dossiers EAC - EAC Oise Occidentale - Recensement des chorales
pascale.di-constanzo@ac-amiens.fr

Guillaume LALANDE - Suivi des dossiers EAC - EAC Oise Orientale - Citoyenneté, patrimoine, travail de mémoire, ateliers philosophiques, arts du langage, EMI
guillaume.lalande@ac-amiens.fr

Conseillers pédagogiques départementaux arts

Musique
Adeline WAGET
adeline.waget@ac-amiens.fr

Arts plastiques
Nathalie GODART
nathalie.godart@ac-amiens.fr

Fiche N° 4 : Organigramme de la Délégation Régionale Académique à l'Éducation Artistique et Culturelle – DSDEN SOMME

Dominique LECONTE

- Inspectrice de l'Éducation nationale en charge des enseignements artistiques et de l'action culturelle
- dominique.leconte@ac-amiens.fr

Juliette GORET-DROUHIN

- Coordinatrice départementale à l'éducation artistique et culturelle
- action-culturelle80@ac-amiens.fr

Coordonnées

- 03.22.71.25.58
- <http://www.ac-amiens.fr/dsden80>

Chargés de mission

Aurélien DUFRENE - Suivi des dossiers EAC - Collège au cinéma

aurelie.dufrene@ac-amiens.fr

NC - Suivi des dossiers EAC - Lecture

NC

Conseillers pédagogiques départementaux arts

Musique

Yann WIMART

cp1musique80@ac-amiens.fr

Musique

Sylvie DUFLOS

cp2musique80@ac-amiens.fr

Musique

Anne-Claire JOUY

cp3musique80@ac-amiens.fr

Arts plastiques

Élise OLENGA-DISASHI

cp2arts80@ac-amiens.fr

Arts plastiques

Gaëlle DEGAUGUE

cparts80@ac-amiens.fr

Fiche N° 5 : Autres services ressources

DAIP-CARDIE : Délégation Académique à l'Innovation Pédagogique - Conseiller Académique à la Recherche et au Développement, à l'Innovation et l'Expérimentation

- Christine LE PERSON
- 03.22.82.39.93 / ce.cardie@ac-amiens.fr
- **Missions** (sources Eduscol) :
 - Repérer, accompagner, valoriser les équipes innovantes.
 - Aider au suivi et à l'analyse des actions innovantes.
 - Soutenir les enseignants voulant s'inscrire dans une démarche réflexive par-rapport à leurs projets : comment analyser leurs résultats au regard des objectifs ? Quelle plus-value pédagogique ? Quelles modifications de l'acte d'enseigner ? Comment pérenniser les actions ?

DRANE : Délégation Régionale Académique au Numérique Éducatif

- Philippe SENELLART - adjoint
- 03.22.82.39.58 / drane@region-academique-hdf.fr
- **Missions** (sources Eduscol) :
 - Piloter la Mission Académique pour le Numérique Educatif (MANE).
 - Conduire et suivre la politique académique en matière de numérique pédagogique.
 - 1 conseiller TICE chargé circonscription.

DRAREIC : Délégation de Région Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération

- Marie-Anne CAUDROY - adjointe
- 03.22.82.69.35 / drareic.amiens@region-academique-hdf.fr
- **Missions** (sources Eduscol) :
 - Définies par la Circulaire n°2007-099 du 27/04/2007 ; BO n°18 du 03/05/2007
 - Coordonner les activités dans ce domaine : échanges de classe, activités internationales dans les établissements techniques et professionnels, perfectionnement linguistique d'enseignants, soutien pédagogique à des établissements étrangers

CAST : Correspondant Académique Scientifique et Technologique

- Fabrice BROWET
- 03.22.82.39.70

DAEP : Délégation Académique à l'Éducation Prioritaire

- Mélanie BATTEUX BAILLON
- 03.22.82.39.36 / ce.daep@ac-amiens.fr

CLEMI : Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information

- Régis SIGNARBIEUX - référent académique EMI
- regis.signarbieux@ac-amiens.fr
- <http://clemi.ac-amiens.fr/>

Fiche N° 6 : Les services éducatifs : missions et situation géographique

Textes de référence : Circulaire N°2010-040 du 30/03/2010 ; BO N°15 du 15/04/10

Site académique : <http://draeac.ac-amiens.fr/237-liste-des-services-educatifs.html>

Missions : les enseignants missionnés au sein d'un service éducatif auront à charge d'**informer** le milieu scolaire des activités et ressources proposées par l'institution culturelle et **promouvoir sa fréquentation**. Ils doivent également **concevoir** et mettre en place un **programme d'activités culturelles** adapté au public scolaire. Ils sont amenés à **conseiller** les enseignants, **préparer leur accueil**, produire et mettre à disposition des **ressources pédagogiques**.

Au total : 43 services éducatifs (dont le réseau services éducatifs ville d'Amiens) représentés par 59 enseignants :

Aisne : 9 services éducatifs / 12 enseignants

Oise : 15 services éducatifs / 18 enseignants

Somme : 19 services éducatifs (dont le réseau SE) / 29 enseignants

22 Musées

3 services d'archives

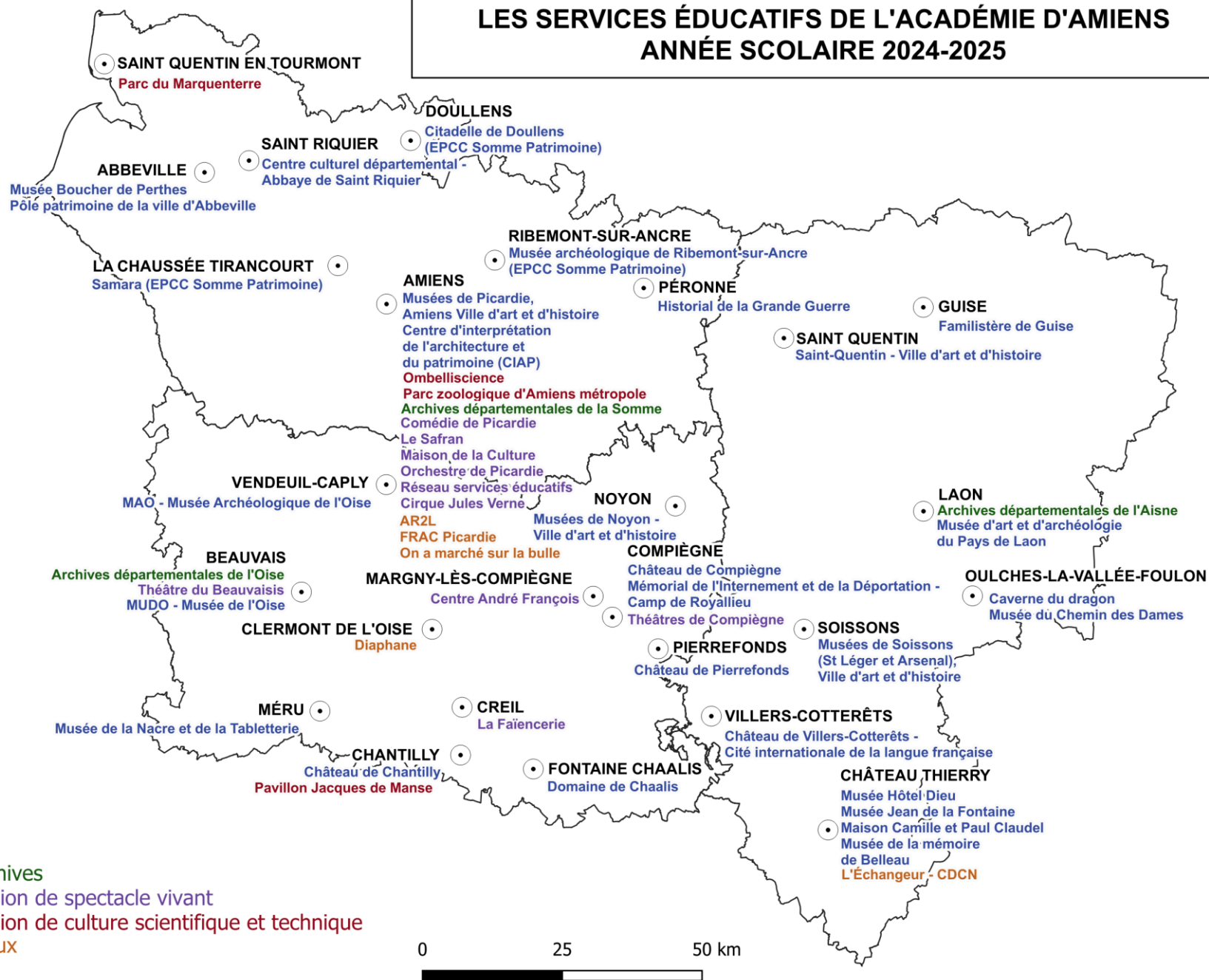
9 lieux de diffusion de spectacle vivant

4 lieux de diffusion de culture scientifique et technique

5 pôles régionaux

Aisne	Oise	Somme
<ul style="list-style-type: none">Archives départementales de l'AisneCaverne du dragon, Musée du Chemin des DamesCité internationale de la langue françaiseÉchangeur - CDCNFamilistère de GuisePôle muséal de Château-Thierry (Musées de Jean de la Fontaine, Hôtel-Dieu, de la mémoire de Belleau et Maison Camille et Paul Claudel)Musées de Soissons (St Léger et Arsenal) et Ville d'Art et d'HistoireMusée d'art et d'archéologie du Pays de LaonSaint-Quentin, Ville d'Art et d'Histoire	<ul style="list-style-type: none">Archives départementales de l'OiseChâteau de ChantillyChâteau de CompiègneChâteau de PierrefondsDiaphane, pôle photographiqueDomaine de ChaalisThéâtres de Compiègne – Centre André FrançoisLa FaïencerieMusée Archéologique de l'Oise (MAO)Mémorial de l'internement et de la déportation - Camp de RoyallieuMUDO – Musée de l'OiseMusée de la Nacre et de la TableterieMusées de Noyon, Ville d'Art et d'HistoirePavillon Jacques de ManseThéâtre du Beauvaisis	<ul style="list-style-type: none">Archives départementales de la SommeAR2LAbbaye de Saint RiquierCIAPCirque Jules VerneComédie de PicardieEPCC Somme Patrimoine : musée archéologique de Ribemont-sur-Ancre / Samara / Citadelle de DoullensFRAC PicardieHistorial de la Grande GuerreLe SafranMaison de la CultureMusées de Picardie – Amiens Ville d'Art et d'HistoireOmbelliscienceOn a marché sur la bulleOrchestre de PicardieParc du Marquenterre (expérimentation)Parc zoologique d'AmiensPôle patrimoine de la ville d'Abbeville et Musée Boucher de PerthesRéseau services éducatifs ville d'Amiens

LES SERVICES ÉDUCATIFS DE L'ACADÉMIE D'AMIENS ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025



22 musées
3 services d'archives
9 lieux de diffusion de spectacle vivant
4 lieux de diffusion de culture scientifique et technique
5 pôles régionaux

Fiche N° 7 : Liste des services éducatifs de l'académie d'Amiens : Aisne

Nom du service éducatif	Contact		Jours de permanence/horaires
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L' AISNE https://archives.aisne.fr/n/service-educatif/n:202	François VEDRINE 03 23 24 61 47	fvedrine@aisne.fr francois.vedrine@ac-amiens.fr	Mercredi ou vendredi 13h-18h
CAVERNE DU DRAGON, MUSÉE DU CHEMIN DES DAMES https://www.chemindesdames.fr/fr/activites-pedagogiques/service-educatif-outils-pedagogiques-disposition	Damien KNINSKI 03 23 25 14 18	dkninski@aisne.fr damien.kninski@ac-amiens.fr	Mardi 9h15-12h15
CHÂTEAU DE VILLERS COTTERÊTS – CITÉ INTERNATIONALE DE LA LANGUE FRANÇAISE https://www.cite-langue-francaise.fr/enseignants#preparez-votre-visite	Bastien JULIEN 03 64 92 43 43	bastien.julien@ac-amiens.fr	Vendredi 14h-16h
	Félicien VIVET 03 64 92 43 43	felicien.vivet@ac-amiens.fr	
	Jessee BLÉRY 03 64 92 43 43	jessee-naty-mad.blery@ac-amiens.fr	
ÉCHANGEUR - CDCN	Édouard SMITH	edouard-gabriel.smith@ac-amiens.fr	Vendredi 9h30-11h30 Mercredi 14h-16h
FAMILISTÈRE DE GUISE https://www.familistere.com/fr/visiter/preparer-sa-visite/visiteurs-scolaires	Caroline CHAMPAGNE 03 23 61 35 36	carolinechampagne@familistere.com serviceeducatif@familistere.com	Vendredi 10h-16h
	Delphine PRUNIER 03 23 61 35 36	delphineprunier@familistere.com serviceeducatif@familistere.com	

MUSÉES DE SOISSONS (ST LÉGER ET ARSENAL) ET VILLE D'ART ET D'HISTOIRE http://www.ville-soissons.fr/loisirs-culture-sport/le-musee-de-soissons/visites-et-ateliers-2051.html	Mathilde PRZYBYLSKI 03 23 93 30 53	mathilde.przybylski@ac-amiens.fr	Jeudi et/ou vendredi 09h-17h
MUSÉES : - HÔTEL DIEU https://www.museehoteldieu.fr/vous-accueille/espace-pedagogique - JEAN DE LA FONTAINE https://museejeandelafontaine.fr/?vous-etes-enseignant-professeur - DE LA MÉMOIRE DE BELLEAU https://www.museedebelleau.com/?vous-etes-enseignant-professeur ET MAISON CAMILLE ET PAUL CLAUDEL https://www.maison-claudel.fr/vous-accueille/espace-pedagogique	Martine PICHARD 03 23 84 32 86	martine.pichard@ac-amiens.fr	Vendredi 09h-12h
MUSÉE D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE DU PAYS DE LAON http://www.ca-paysdelaon.fr/decouvrir/culture/musee/animations-scolaires/	Amandine FABRE 03 23 22 87 00	amandine.fabre@ac-amiens.fr	Mercredi 13h30-17h30
SAINT-QUENTIN, VILLE D'ART ET D'HISTOIRE	Jérémy MONTEYNE 03 23 63 68 15	jeremy.monteyne@saint-quentin.fr jeremy-alain-ma.monteyne@ac-amiens.fr	Vendredi 09h-13h

Fiche N° 8 : Liste des services éducatifs de l'académie d'Amiens : Oise

Nom du service éducatif	Contact		Jours de permanence/horaires
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'OISE http://archives.oise.fr/service-educatif/les-activites-proposees/	Aurélien ROYER-DRACK 03 44 10 42 00	aurelien.royer@ac-amiens.fr aurelien.royer-drack@oise.fr	Vendredi 09h-14h
	Guillaume BERTRAND 03 44 10 42 00	guillaume.bertrand@ac-amiens.fr guillaume.bertrand@oise.fr	Vendredi 12h45-17h45
CHÂTEAU DE CHANTILLY https://chateaudechantilly.fr/enseignants/	Emmanuel DELACROY 03 44 27 31 80	emmanuel.delacroy@ac-amiens.fr service.educatif@chateaudechantilly.com	Mardi 08h30-12h30
	Tiphaine DESHAYES-ROMECC 03 44 27 31 80	tiphaine-laetit.romec@ac-amiens.fr service.educatif@chateaudechantilly.com	
	Corentin THOMAS 03 44 27 31 80	corentin.thomas@ac-amiens.fr service.educatif@chateaudechantilly.com	
CHÂTEAU DE COMPIÈGNE https://chateaudecompiegne.fr/en-groupe-scolaire	Maxime EVAIN 03 44 38 47 32	maxime.evain@ac-amiens.fr	Vendredi 09h-17h
CHÂTEAU DE PIERREFONDS https://www.chateau-pierrefonds.fr/enseignants	Baptiste LOY 03 44 42 72 73	baptiste-mario.loy@ac-amiens.fr	Vendredi 13h30-17h30
DIAPHANE, pôle photographique en Hauts-de-France https://www.diaphane.org/index.php/education-image	Céline RÉMY 09 83 56 34 41	celine.remy2@ac-amiens.fr	Mardi 09h30-13h30
DOMAINE DE CHAALIS https://www.domainedechaalis.fr/informations-pratiques/#Pedagogie	Caroline FOUQUET 03.44.54.04.02	caroline.fouquet1@ac-amiens.fr caroline.fouquet@chaalis.fr	Vendredi 13h-17h
THÉÂTRES DE COMPIÈGNE – CENTRE ANDRÉ FRANÇOIS https://www.theatresdecompiegne.com/page-avec-les-enseignants	Antonia HERNOT 03 44 92 76 83	antonia.hernot@ac-amiens.fr scolaire@theatresdecompiegne.com	Théâtres : Vendredi, 14h-18h Centre AF : mercredi après-midi une semaine sur deux

LA FAÏENCERIE https://faiencerie-theatre.com/saison-2024-2025/education-artistique	Benjamin FONDU 03.44.24.01.01	benjamin-nathan.fondu@ac-amiens.fr enseignant.relais@faiencerie-theatre.com	Vendredi 09h-13h ou 14h-18h
MAO - MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE DE L'OISE https://m-a-o.org/fr/rb/383788/ressources-pedagogiques	Lorelei SCHWAN 03 64 58 80 00	lolelei.schwan@ac-amiens.fr	Lundi ou jeudi
MÉMORIAL DE L'INTERNEMENT ET DE LA DÉPORTATION – CAMP DE ROYALLIEU http://www.memorial-compiegne.fr/service-des-publics.aspx	Céline TROUSSELLE-BROURI 03 44 96 37 07	celine.trousselle@ac-amiens.fr celine.trousselle-brouri@memorial-compiegne.fr	Mercredi 08h30-12h30
MUDO – MUSÉE DE L'OISE https://mudo.oise.fr/scolaires/	Aurélien ROYEZ-DRACK 03 44 10 40 50	aurelien.royer@ac-amiens.fr aurelien.royer-drack@oise.fr	Vendredi 14h30-16h30
MUSÉE DE LA NACRE ET DE LA TABLETTERIE https://musee-nacre.fr/visites/enseignant/	Nadia OUGHLIS 03 44 22 61 74	noughlis@musee-nacre.fr nadia.oughlis@ac-amiens.fr	Jeudi 14h-18h
MUSÉES DE NOYON, VILLE D'ART ET D'HISTOIRE https://www.ville-noyon.fr/Service-educatif-archeologie	Pierre-Emmanuel HUARD 03 44 09 76 12	pierre-emmanuel.huard@ac-amiens.fr	Mardi 08h-12h
PAVILLON JACQUES DE MANSE https://pavillondemanse.com/groupes-scolaires-2/	François-Noël GOBERT 03 44 62 01 33	francois.gobert@ac-amiens.fr	Mardi 13h45-17h45
THÉÂTRE DU BEAUVAISIS https://www.theatredubeauvaisis.com/le-theatre/mediation-culturelle/	Sabrina DUBOS 03 44 06 08 20	sabrina.dubos@ac-amiens.fr serviceeducatif@theatredubeauvaisis.com	Lundi 14h-17h

Fiche N° 9 : Liste des services éducatifs de l'académie d'Amiens : Somme

Nom du service éducatif	Contact		Jours de permanence/horaires
AR2L https://www.ar2l-hdf.fr/	XX	XX	XX
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA SOMME https://se.ac-amiens.fr/archives80/ https://archives.somme.fr/page/service-educatif	Jean-Christophe MOMAL 03 60 03 96 65	jean-christophe.momal@ac-amiens.fr	Lundi et vendredi 14h-17h
	Peggy LEFEBVRE-DEFROCOURT 03 60 03 96 65	peggy-odile.defrocourt@ac-amiens.fr	Vendredi 09h30-13h30 puis 14h-17h
CENTRE CULTUREL DÉPARTEMENTAL - ABBAYE ROYALE DE SAINT RIQUIER https://www.abbaye-saint-riquier.fr/scolaire.php	Valérie MARCET-HOUART 03 60 03 44 70	valerie.marcet-houart@ac-amiens.fr education.striquier@somme.fr	Jeudi 13h-17h
CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (CIAP) https://www.amiens.fr/vivre-a-amiens/culture-patrimoine/etablissemments-culturels/le-centre-d-interpretation-de-l-architecture-et-du-patrimoine-ciap/enseignants	Christophe AURIAULT 03 22 22 58 98	christophe.auriault@ac-amiens.fr	Mardi 09h-13h
CIRQUE JULES VERNE	XX	XX	XX
COMÉDIE DE PICARDIE http://www.comdepic.com/actions.php	Élise SULTAN 03 22 22 24 76	elise.sultan@ac-amiens.fr	Vendredi 14h-18h
EPCC SOMME PATRIMOINE : - CENTRE DE CONSERVATION ET D'ÉTUDE DE RIBEMONT/ANCRE : https://www.centre-archeologie.somme.fr/ - SAMARA : https://www.samara.fr/enseignants-0 - CITADELLE DE DOULLENS : https://www.citadelle-de-doullens.fr/	Mathieu LAVALLÉE 03 22 71 83 83	mathieu.lavallee@ac-amiens.fr	Vendredi 13h30-17h30
	Laurent LOMBARD 03 22 71 83 83	laurent.lombard@ac-amiens.fr	Vendredi 13h30-17h30
FRAC PICARDIE https://frac-picardie.org/ressources/outils	Gautier DIRSON 03 22 91 66 00	gautier.dirson@ac-amiens.fr gdirson@frac-picardie.org	Vendredi 09h-16h30
HISTORIAL DE LA GRANDE GUERRE https://www.historial.fr/ressources/service-educatif/	Jean-Luc BELLO 03 22 83 14 18	jean-luc.bello@ac-amiens.fr scolaires@historial.org	Jeudi 09h-12h puis 13h-16h
	Laurent MARIAUD 03 22 83 14 18	laurent.mariaud@ac-amiens.fr scolaires@historial.org	Jeudi 09h-12h puis 13h-16h

	Christophe THOMAS (1 ^{er} degré) 03 22 83 14 18	christophe.thomas@ac-amiens.fr scolaires@historial.org	Lundi, mardi, jeudi et vendredi 09h-12h puis 13h-16h45
	Nathalie WITZ 03 22 83 14 18	nathalie.witz@ac-amiens.fr scolaires@historial.org	Mardi et Jeudi 13h30-16h30
LE SAFRAN, SCÈNE CONVENTIONNÉE AMIENS MÉTROPOLE https://www.amiens.fr/Vivre-a-Amiens/Culture-Patrimoine/Etablissements-culturels/Le-Safran/Actions-culturelles	Elodie LECUP 03.22.69.66.00	elodie.gard@ac-amiens.fr	Vendredi 08h30-12h30 ou 13h30-17h (en alternance)
MAISON DE LA CULTURE https://www.maisondelaculture-amiens.com/vous/pros-enseignant-journaliste/	Anne-Valérie DAMAY 03 64 26 81 48	anne-valerie.damay@ac-amiens.fr	Vendredi 13h30-17h30
	Clélia TERY 03 64 26 81 48	clelia.tery@ac-amiens.fr	
MUSÉES DE PICARDIE – AMIENS VILLE D'ART ET D'HISTOIRE https://www.amiens.fr/Vivre-a-Amiens/Culture-Patrimoine/Etablissements-culturels/Musee-de-Picardie/scolaires-groupes	Gwénaëlle SINET (1 ^{er} degré) 03 22 97 14 04	gwenaelle.sinet@ac-amiens.fr g.sinet@amiens-metropole.com	Du lundi ou vendredi 09h-18h
	Hélène DUPLESSIS 03 22 97 14 04	helene-marie-mi.duplessis@ac-amiens.fr	Vendredi 10h-17h
	Hélène QUILLIER 03 22 97 14 04	helene.durand-drouhi@ac-amiens.fr	Vendredi 10h-17h
	Laure BOCHENT 03 22 97 14 04	laure.poitrasson@ac-amiens.fr	Vendredi 10h-17h
	Caroline FAURY 03 22 97 14 04	caroline.fauray@ac-amiens.fr	Vendredi 10h-17h
OMBELLISCIENCE https://ombelliscience.fr/outils https://www.echosciences-hauts-de-france.fr/communautes/communaute-educative-074935f6-2fc3-4482-b73d-150ca36cda12	Matthieu BELLANGER 03 65 80 14 41	educ@ombelliscience.fr matthieu.bellanger@ac-amiens.fr	Lundi 14h-18h
ON A MARCHÉ SUR LA BULLE https://onamarchesurlabulle.fr/le-service-educatif/	Thomas GREMBER 03 22 72 18 74	thomas.grember@ac-amiens.fr	Lundi 13h-17h
ORCHESTRE DE PICARDIE https://www.orchestredepicardie.fr/menu_education_artistique/	Maxime TUNCQ (par intérim)	maxime.tuncq@ac-amiens.fr	Horaires à venir
PARC DU MARQUENTERRE (EXPÉRIMENTATION)	Brigitte PLANADE 03 22 25 68 99	brigitte-julie.planade@ac-amiens.fr	Mardi 09h-13h

PARC ZOOLOGIQUE D'AMIENS https://www.zoo-amiens.fr/fileadmin/BROCHURE_SCOLAIRES_2024.pdf	Sandrine LEBRANCHU 03 22 69 61 12	sandrine.lebranchu@ac-amiens.fr	Vendredi 09h-13h
PÔLE PATRIMOINE DE LA VILLE D'ABBEVILLE : SERVICE PATRIMOINE ET MUSÉE BOUCHER DE PERTHES https://serviceeducatif-patrimoine-abb.jimdofree.com/	Margaux TELLIEZ 03 22 20 29 69	margaux.telliez@ac-amiens.fr margaux.telliez@abbeville.fr	Vendredi 09h-12h puis 14h-17h
RÉSEAU SERVICES ÉDUCATIFS VILLE D'AMIENS	Anne-Valérie DAMAY	anne-valerie.damay@ac-amiens.fr	/

Fiche N° 10 : Les textes officiels de l'EAC

Vous trouverez ci-dessous une liste de référence des textes officiels qui encadrent l'éducation artistique et culturelle aujourd'hui :

<https://eduscol.education.fr/575/education-artistique-et-culturelle>

- À l'école des arts et de la culture : plan d'action des ministères de l'Éducation nationale et de la Culture : <https://www.education.gouv.fr/l-ecole-des-arts-et-de-la-culture-117233>
- Circulaire **interministérielle** N°2017-003 du 10-5-2017 : Développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents : <https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo24/MCCB1712769C.htm>
- BO N°28 du 9 juillet 2015 : Parcours d'éducation artistique et culturelle : https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo28/MENE1514630A.htm?cid_bo=911644
- Parcours d'éducation artistique et culturelle : Arrêté du 1/07/2015 ; JO du 7/7/15 : <https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo28/MENE1514630A.htm>
- Circulaire **interministérielle** N°2013-073 du 03-05-2013 : Le parcours d'éducation artistique et culturelle : https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo18/MENE1311045C.htm?cid_bo=71673
- Socle commun de connaissances, de compétences et de culture : décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 - JO du 2 avril 2015 : <https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo17/MENE1506516D.htm>
- Code de l'éducation (article L121-6), modifié par l'article 10 de la Loi N°2013-595 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 08-07-2013 : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000027682625/

Pour compléter :

- Charte pour l'éducation artistique et culturelle : <https://www.education.gouv.fr/l-education-artistique-et-culturelle-7496>
- **Haut conseil pour l'EAC** : <https://www.education.gouv.fr/le-haut-conseil-de-l-education-artistique-et-culturelle-11552>
- Ministère de l'EN : Guide pour la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle (Eduscol) : <https://eduscol.education.fr/575/education-artistique-et-culturelle>
- Éducation artistique et culturelle, éducation aux médias et à l'information : <https://eduscol.education.fr/1531/education-aux-medias-et-l-information>
- Programme des actions éducatives 2021-2022 : <https://eduscol.education.fr/100/je-mene-un-projet-avec-mes-eleves>
- BO N° 5 du 1^{er} février 2007 - Circulaire N°2007-022 du 22 janvier 2007 relative aux dimensions artistique et culturelle des projets d'école et d'établissement : <http://www.education.gouv.fr/bo/2007/5/MENE0700135C.htm>
- Feuille de route EAC 2020-2021 : <https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-03/eac---feuille-de-route-2020-2021-51716.pdf>

Fiche N° 11 : Les enseignements artistiques

L'éducation artistique et culturelle repose avant tout **sur les enseignements obligatoires**, toutes disciplines confondues. **Dans les écoles et au collège, des classes à horaires aménagés** sont créées pour permettre aux élèves de recevoir, dans le cadre des horaires et programmes scolaires, un enseignement artistique renforcé. Les domaines artistiques visés sont la musique, la danse, et, depuis 2009, le théâtre. **En lycée, des enseignements artistiques de spécialité et optionnels** viennent apporter une spécificité aux établissements et renforcer le projet culturel de ces derniers. Pour le théâtre, la danse, le cirque et le cinéma audiovisuel, l'intervention d'un partenaire professionnel est obligatoire. Pour la musique et les arts plastiques, des enseignants spécialistes sont affectés sur un poste spécifique.

Les classes à horaires aménagés : 20

- Arts plastiques : 5
- Cirque : 1
- Danse : 1
- Musique, dominante vocale : 4
- Musique, dominante vocale et instrumentale : 5
- Théâtre : 4

Les enseignements artistiques de spécialité : 41

- Arts du cirque - IPR référent : Martine WINCKELS (martine.winckels@ac-amiens.fr) : 1
- Arts plastiques - IPR référent : Régis DARGNIER (regis.dargnier@ac-amiens.fr) : 18
- Cinéma audiovisuel - IPR référent : Valérie FARANTON (valerie.faranton@region-academique-hdf.fr) : 5
- Danse - IPR référent : Martine WINCKELS (martine.winckels@ac-amiens.fr) : 1
- Histoire des arts - IPR référent : Agnès BOUICHOU (agnes.bouichou@ac-amiens.fr) : 4
- Musique - IPR référent : Anne-Isabelle RAMANANTSITOHAINA (ai.ramanantsitohaina@ac-amiens.fr) : 8
- Théâtre - IPR référent : Florence RANDANNE (florence.randanne@ac-amiens.fr) : 4

Les enseignements artistique optionnels : 104

- Arts plastiques - IPR référent : Régis DARGNIER (regis.dargnier@ac-amiens.fr) : 45
- Cinéma audiovisuel - IPR référent : Valérie FARANTON (valerie.faranton@region-academique-hdf.fr) : 10
- Danse - IPR référent : Martine WINCKELS (martine.winckels@ac-amiens.fr) : 3
- Histoire des arts - IPR référent : Agnès BOUICHOU (agnes.bouichou@ac-amiens.fr) : 5
- Musique - IPR référent : Anne-Isabelle RAMANANTSITOHAINA (ai.ramanantsitohaina@ac-amiens.fr) : 20
- Théâtre - IPR référent : Florence RANDANNE (florence.randanne@ac-amiens.fr) : 21

Fiche N° 12 : Les dispositifs d'éducation artistique et culturelle (EAC) suivis par la DRAEAC

La DRAEAC accompagne, à l'échelle académique :

- **des dispositifs nationaux** impulsés par le ministère de l'Éducation nationale, en partenariat avec le ministère de la Culture ;
- **des dispositifs régionaux** impulsés par le Conseil régional (PEPS) ou qui s'étendent sur les deux académies (Amiens et Lille) ;
- **des dispositifs académiques** ;
- **des dispositifs départementaux** impulsés par les Conseils départementaux et pilotés en partenariat avec la DRAC et la DRAEAC.

Ces dispositifs sont complétés par des **actions éducatives ou opérations nationales** portées par différents partenaires : ministère de la Culture, associations, fondations. Adossées aux enseignements, les actions éducatives permettent de développer les connaissances et les compétences des élèves au moyen de pratiques pédagogiques singulières et innovantes. Le programme des actions éducatives recense l'ensemble des opérations nationales en direction des élèves des écoles, collèges et lycées. (<https://eduscol.education.fr/100/je-mene-un-projet-avec-mes-eleves>)

Enfin, un certain nombre de **concours et de prix** sont également présents sur le champ de l'éducation artistique et culturelle. Ils sont le plus souvent apparentés à un domaine culturel plus ciblé. Ils peuvent être déclinés à l'échelle nationale, régionale, départementale et être portés par une collectivité, une association, une fondation, une structure culturelle (musées, théâtre, ...).

Dispositifs nationaux
<ul style="list-style-type: none">• Ateliers Artistiques (AA)• Ateliers Scientifiques et Techniques (AST)• Collège au cinéma• Lycéens et apprentis au cinéma• Écris ta série !• Orchestre à l'école / au cinéma• Les fabriques à musique• Jeunes en librairie• Résidence d'auteur à l'école• À vous de jouer ! (Théâtre)• Création en cours• Festival École en chœur• La classe, l'oeuvre• Fête de la Science• Journée des arts à l'école• Le 1% artistique• Le Printemps des poètes• La rentrée en musique• Fête de la musique à l'école

Dispositifs départementaux
<ul style="list-style-type: none">• Contrat Départemental Culture Collège (CDCC - Aisne)• Festival des jeunes musiciens de Coucy-le-Château• École et musée (Aisne)• Les Scènes Sissonnaises (Aisne)• Projets en partenariat avec la Cité internationale de la langue française (Aisne)• Contrat Départemental de Développement Culturel (CDDC - Oise)• Résidences de journalistes (Oise)• Histoire et mémoire - Les jeunes de l'Oise se souviennent• Parcours artistiques et culturels des collégiens samariens (PAC 80)• Prix BD des collégiens de la Somme• Philéas Fogg - Projets internationaux au service des apprentissages

Prix et concours
<ul style="list-style-type: none">• Prix Goncourt des lycéens• Prix Femina des lycéens• Prix Fauve des lycéens (BD)• César des lycéens• Prix Jean Renoir des lycéens• Grand Prix Lycéen des compositeurs• Prix de l'audace artistique et culturelle• Concours C'génial• Faites de la science (UPJV)• Prix du livre de science pour tous• Concours National de la Résistance et de la Déportation• Prix littéraires• Si on lisait à voix haute

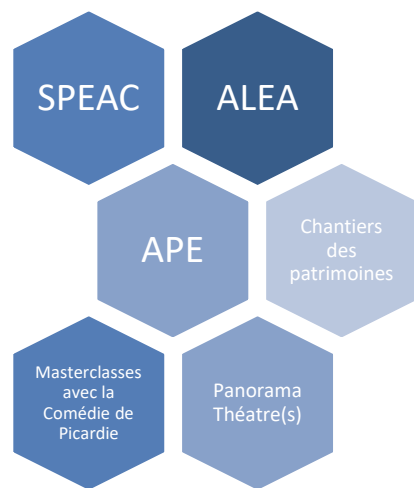
Listes non exhaustives

Fiche N° 13 : Les dispositifs d'EAC nationaux

Ateliers Artistiques (AA) http://draeac.ac-amiens.fr/259-atelier-artistique.html	Ateliers Scientifiques et Techniques (AST) http://draeac.ac-amiens.fr/260-atelier-scientifique-et-technique.html	Collège au cinéma http://draeac.ac-amiens.fr/265-college-au-cinema.html	Lycéens et apprentis au cinéma http://draeac.ac-amiens.fr/266-lyceens-et-apprentis-au-cinema.html
Écris ta série ! http://draeac.ac-amiens.fr/689-defi-cnc-ecris-ta-serie.html	Orchestre à l'école / au cinéma http://draeac.ac-amiens.fr/261-orchestre-a-l-ecole-et-au-college.html	Les fabriques à musique http://draeac.ac-amiens.fr/272-fabriques-a-musique.html	Jeunes en librairie http://draeac.ac-amiens.fr/654-jeunes-en-librairie.html
Résidence d'auteur à l'école <i>Page en cours d'élaboration</i>	À vous de jouer ! <i>Page en cours d'élaboration</i>	Création en cours http://draeac.ac-amiens.fr/271-creation-en-cours.html	Festival École en chœur http://draeac.ac-amiens.fr/285-printemps-de-l-ecole-en-choeur.html
La classe, l'œuvre http://draeac.ac-amiens.fr/859-la-classe-l-oeuvre.html	Fête de la Science http://draeac.ac-amiens.fr/125-fete-de-la-science.html	Journée des arts à l'école <i>Page en cours d'élaboration</i>	Le 1% artistique http://draeac.ac-amiens.fr/336-1-artistique.html
Le Printemps des poètes http://draeac.ac-amiens.fr/418-le-printemps-des-poetes.html	La rentrée en musique <i>Page en cours d'élaboration</i>	Fête de la musique à l'école <i>Page en cours d'élaboration</i>	

Fiche N° 14 : Les dispositifs d'EAC académiques

Pour compléter et accompagner les dispositifs nationaux, la DRAEAC met en œuvre des dispositifs innovants dans l'académie d'Amiens.



❖ Masterclasses avec la Comédie de Picardie d'Amiens

Chaque saison, la Comédie de Picardie organise des **Masterclasses s'adressant à trois classes, de la 3^e à la 1^{re}, et s'articulant autour d'une thématique commune** proposée par un auteur, un metteur en scène invité du théâtre amiénois. Les élèves des différents établissements se rencontrent lors de deux journées en résidence artistique pour interroger le texte à la lecture, en l'incarnant à la scène et en le partageant avec les autres. Les élèves assistent également à l'une des représentations de la programmation de la Comédie de Picardie

❖ Panorama Théâtre(s)

Le dispositif Panorama Théâtre(s) permet de **sensibiliser les élèves à l'écriture théâtrale contemporaine, à la pratique théâtrale et aux enjeux de la citoyenneté**. Chaque année, le dispositif est ouvert à une douzaine de classes. Chacune, accompagnée par un artiste en résidence dans un espace culturel du territoire, découvre différentes pièces de théâtre contemporaines sélectionnées par un comité de lecture et élit celle qu'elle préfère. Des élèves désignés sont ensuite chargés de faire entendre leur voix lors du vote définitif. L'édition s'achève avec une restitution du travail des élèves et la rencontre avec l'auteur primé.

❖ Structuration du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (SPEAC)

Le ministère mobilise des moyens financiers afin de développer les projets qui structurent le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle des élèves. Cet appel à projet est **ouvert aux écoles, collèges et lycées publics** de l'académie.

Objectifs : Soutenir les cinq priorités : chanter, lire, regarder, s'exprimer à l'oral et exercer son esprit critique. Soutenir la mise en œuvre de projets en établissement scolaire afin de structurer le parcours d'éducation artistique et culturelle au sein de l'établissement ou pour renforcer un réseau sur un territoire. Développer l'accès à la culture sur tous les territoires en renforçant les partenariats avec les structures culturelles et les collectivités.

❖ ALEA – Espaces d'exposition en établissements scolaires

L'espace artistique et culturel en établissement scolaire est **un lieu ouvert** que peuvent fréquenter tous les élèves et membres de la communauté éducative de l'établissement scolaire, ainsi que ceux des écoles et des établissements voisins, afin d'y **découvrir les œuvres exposées ou d'y rencontrer les professionnels** du monde de l'art, de la culture et de la recherche.

Objectif : Favoriser l'accès des élèves notamment à la création contemporaine en direct avec les artistes qui interviennent le plus souvent au cours de la manifestation.

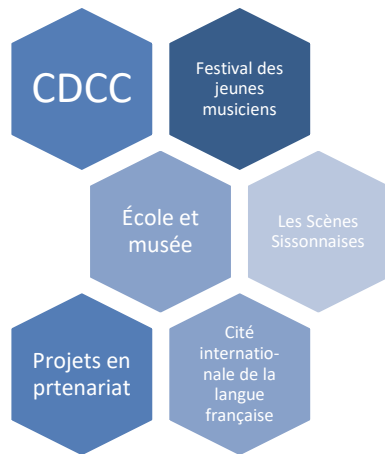
❖ Chantiers des patrimoines

Les projets chantiers des **patrimoines mettent en relation des structures culturelles avec des sections de lycées professionnels** de l'académie. Il s'agit de pouvoir s'inscrire dans une démarche de projets avec un ou des partenaires pour produire une réalisation matérielle ou immatérielle qui s'appuie sur les savoir-faire des élèves de la voie professionnelle.

❖ Activités péri-éducatives (APE)

Les APE sont des « activités à caractère sportif, artistique, culturel, scientifique, technique ou social ». Des indemnités péri-éducatives sont allouées aux projets déposés et validés par les collèges et lycées publics.

Fiche N° 15 : Les dispositifs d'EAC proposés dans le département de l'Aisne (école / collège)



❖ Contrat Départemental Culture Collège (CDCC)

- 3 projets maximum par établissement peuvent être déposés, chaque projet concerne 1 ou 2 classes ;
- co-construction du projet avec un partenaire culturel : 10 heures de pratique artistique minimum ;
- projet conçu en interdisciplinarité ;
- au moins une sortie / visite ;
- inscription du projet au sein du volet culturel du projet d'établissement ;
- restitution obligatoire du travail.

<http://draeac.ac-amiens.fr/252-colleges-de-l-aisne.html>

❖ Projets en partenariat avec la Cité internationale de la langue française

La Cité internationale de la langue française accueille un parcours de visite dédié à la culture, à la langue française et aux cultures francophones. Elle a pour ambition, au travers d'activités autour de la langue, de promouvoir la créativité et de favoriser les échanges. La Cité internationale dispose d'un service éducatif composé de deux enseignants du 2nd degré et d'un enseignant du 1^{er} degré afin de proposer une offre pédagogique.

❖ Le festival des jeunes musiciens de Coucy-le-Château

Objectif : Promouvoir la pratique chorale et instrumentale dans les collèges et lycées du département.

❖ Les Scènes Sissonnaises

Ce festival de théâtre scolaire, amateur et professionnel, en milieu rural, se déroule tous les ans à l'Espace Culturel du Parc de Sissonne, au mois de juin. Organisé par le collège Froëlicher de Sissonne, ce festival accueille durant deux semaines, dans des conditions quasi professionnelles des clubs théâtre et ateliers artistiques scolaires ainsi que des troupes amateurs et professionnelles. Des représentations sont proposées en journée et en soirée.

❖ École et musée

Ce dispositif permet aux professeurs d'avoir un temps de formation et d'échanges avec un professionnel de la culture au sein de l'un des pôles muséaux partenaires. Ces pôles sont identifiés selon la thématique retenue chaque année. Des parcours de visites adaptés sont élaborés en collaboration avec la structure afin de permettre aux élèves de la maternelle au cycle 3 une rencontre sensible et culturelle notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle.

Fiche N° 16 : Les dispositifs d'EAC proposés dans le département de l'Oise (école / collège)



❖ Contrat Départemental de Développement Culturel (CDDC)

- 1 à 6 projets par établissement ;
- 3 types de projets : CDDC Découverte, CDDC Exploration, CDDC Résidence artistique de médiation :
 - CDDC Découverte : projet « clé en main » proposé par les structures culturelles de proximité, 2h de pratique minimum, 1 sortie culturelle ;
 - CDDC Exploration : projet co-construit avec le partenaire culturel, 10h de pratique minimum, au moins 1 sortie culturelle ;
 - CDDC Résidence : projet co-construit avec le partenaire culturel, 20h de pratique minimum, au moins 2 sorties culturelles.

<http://draeac.ac-amiens.fr/253-colleges-de-l-oise.html>

❖ Culture + en milieu rural / Culture + en milieu rural « Collège au Cinéma »

Pour les établissements ruraux, éloignés des lieux culturels (liste préétablie de 22 collèges).

Pour permettre aux enseignants une 1ère expérience avant un engagement ultérieur dans un parcours culturel. Chaque année, une dizaine de partenaires culturels proposent des parcours clés en main aux établissements scolaires. Le dispositif « Collège et Cinéma » est soutenu par le biais de ce dispositif.

❖ Histoire et mémoire – Les jeunes de l'Oise se souviennent

Ce dispositif permet à une dizaine de classes d'écoles, de collèges et de lycées différents de réaliser un parcours d'histoire et de mémoire dont la clé de voûte constitue la commémoration de l'Armistice sur la place du village de Rethondes. L'originalité et l'intérêt de cette commémoration réside dans la place laissée aux enfants : les élèves sont les acteurs principaux de la cérémonie puisque chaque classe est invitée à présenter, à tour de rôle, un travail d'histoire et de mémoire sur la Première Guerre mondiale.

❖ Les résidences de journalistes

Ces résidences sont coordonnées par Image'IN, en lien étroit avec la DSDEN de l'Oise et le CLEMI. 4 journalistes interviennent dans les collèges et lycées autour de l'Éducation aux Médias et à l'Information

❖ Les étoiles de la lecture

Ce prix littéraire à destination du cycle 3 vise à promouvoir la langue et l'enseignement du français, développer le goût de la lecture, prévenir les difficultés de lecture voire l'illettrisme des jeunes du département.

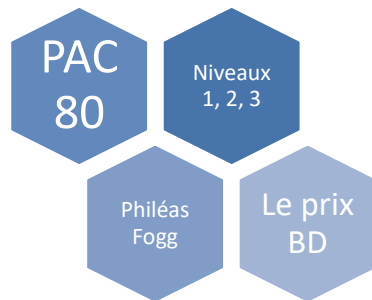
❖ Défi robot

- mettre au point un robot destiné à accomplir une épreuve particulière,
- établir un compte-rendu numérique de présentation du projet,
- présenter à l'oral le projet et sa mise en place,
- faire concourir le robot avec ceux d'autres collèges lors d'une rencontre commune.

❖ La BD c'est wouaz !

Déclinaison oisienne du Prix Bande dessinée des collégiens de la Somme, ce prix concerne 10 collèges et 10 bibliothèques du territoire. Chaque année, les élèves doivent lire les 6 albums sélectionnés afin de voter pour leur bande-dessinée favorite.

Fiche N° 17 : Les dispositifs d'EAC proposés dans le département de la Somme (école / collège)



❖ **Le PAC 80 : Parcours Artistique et Culturel pour les collégiens samariens**

L'objectif est de permettre l'accès de tous les élèves du département à la culture, à travers des rencontres d'artistes, des visites d'expositions, des spectacles, des concerts, mais aussi par une initiation à la pratique des arts.

Le PAC 80 se décline en trois temps :

- **Niveau 1 : « Les rendez-vous culturels »**

Sensibiliser tous les élèves à la culture et à l'art par une rencontre avec un artiste, une œuvre, un lieu.

- **Niveau 2 : « Les pratiques culturelles et artistiques »**

Accéder à des pratiques culturelles et artistiques. Projet transversal associant plusieurs domaines, incluant 10h de pratique et au moins 1 sortie culturelle au minimum.

- **Niveau 3 : « Les résidences d'artiste en établissement scolaire »**

Projet avec un partenaire culturel sur un temps long avec une classe et un rayonnement fort au sein de l'établissement, et plus largement sur le territoire concerné (autres établissements scolaires, structures de proximité, ...).

Domaines culturels : arts du spectacle vivant, arts du visuel, arts du langage, arts du son, arts de l'espace, arts du quotidien, arts et sciences, arts, histoire et civilisation.

<http://draeac.ac-amiens.fr/254-colleges-de-la-somme.html>

❖ **Philéas Fogg**

Les établissements sont invités à construire des projets dépassant la seule visite ponctuelle d'une ville étrangère. Ils sont fortement encouragés à construire des projets pluridisciplinaires, collaboratifs et organisés autour d'une problématique explicite.

❖ **Le prix BD des collégiens de la Somme**

Ce concours s'adresse aux classes de 4^e du département de la Somme. L'objectif est d'encourager les élèves dans les pratiques de lecture par le biais du médium bande dessinée : entrer dans la lecture par une « lecture plaisir ». Chaque élève fait partie du jury et a une responsabilité forte : être capable de défendre son choix, de l'argumenter.

- Accompagnement par une équipe interdisciplinaire : lettres, documentaliste et arts plastiques ;
- Mise en place d'une journée de formation pour les enseignants ;
- 3 interventions en classe par l'association *On a marché sur la bulle* ;
- Un livret d'accompagnement pour chaque élève ;
- Valorisation du projet au sein de l'établissement par la présence d'une exposition autour de la sélection des albums de l'année ;
- Participation des classes au festival international de la BD et rencontre des auteurs de la sélection.

Fiche N° 18 : Les dispositifs d'EAC proposés en lycée

❖ Parcours d'éducation, de pratique et de sensibilisation - PEPS

Les PEPS sont un dispositif financé par le Conseil régional des Hauts-de-France et proposé à tous les lycées, CFA et MFR de la région. Depuis la rentrée 2022, le dispositif a évolué vers un appel à projets unique avec la fusion des PEPS « dans les murs » (pratique et acquisition de connaissances) et « hors les murs » (fréquentation).

→ Le Conseil régional lance un appel à projets en direction des acteurs artistiques et culturels de manière à concevoir une offre diversifiée de parcours permettant l'immersion, la sensibilisation et la pratique dans l'enceinte des établissements scolaires et offrant aussi la possibilité de programmer en fin de parcours une sortie culturelle en dehors de l'établissement et/ou une programmation d'œuvres artistiques au sein de l'établissement d'enseignement en lien avec le projet proposé par l'acteur artistique culturel.

→ Montant des projets de 4 500 à 6 000€ si le parcours est complété d'une sortie ou d'une programmation.

→ Le Conseil régional diffuse les offres des acteurs artistiques et culturels auprès des établissements scolaires.

→ Les établissements formulent 3 vœux priorités : un seul vœu est retenu.

<http://draeac.ac-amiens.fr/255-parcours-d-education-de-pratique-et-de-sensibilisation-a-la.html>

❖ Prix révélation BD des lycéens Hauts-de-France

Le Conseil régional Hauts-de-France, la DRAC Hauts-de-France et l'association *On a Marché sur la Bulle* proposent le Prix Révélation Bande Dessinée des lycéens Hauts-de-France, un **jury littéraire à destination d'un public lycéen (lycées professionnels, techniques et agricoles)**. Ce dispositif remplace, depuis septembre 2017, l'historique Prix Meilleur Premier Album des lycéens picards.

30 classes de la région Hauts-de-France lisent une sélection composée au maximum de 10 bandes dessinées réalisées par des auteurs en début de carrière. Le projet s'articule autour de 4 rencontres en classe, animées par un intervenant de l'association *On a marché sur la bulle* ou un auteur de bande dessinée. Chaque élève ayant participé au vote se verra récompensé de ses efforts de lecture par l'attribution de l'album du lauréat de l'année.

Les classes qui le souhaitent seront accueillies sur l'une des journées des scolaires des Rendez-Vous de la Bande Dessinée d'Amiens et y rencontreront un des auteurs de la sélection de l'année

<https://onamarchesurlabulle.fr/a-destination-des-etudiants/le-prix-revelation-bande-dessinee-des-lyceens-hauts-de-france/>

❖ Raconte-moi ta vie !

Auteurs Solidaires, en partenariat avec le Conseil régional, l'ACAP - Pôle régional Image et la DRAEAC Hauts-de-France, propose un projet innovant de création qui permet à des jeunes de renouer avec leur histoire familiale.

Ce dispositif proposé aux lycéens a pour objectifs de développer des ateliers d'écriture, de réinstaurer les bases de la confiance en soi et en l'autre et de renforcer le lien social.

Durant une année scolaire, des auteurs professionnels (scénaristes, auteurs-compositeurs et réalisateurs) accompagnent des jeunes dans la quête de leur histoire et dans l'écriture de celle-ci. Deux classes iront vers un travail de mise en voix de leurs textes, deux classes vers la mise en musique et une classe vers une fiction audiovisuelle (de l'écriture du scénario à la réalisation). L'ensemble aboutit à des restitutions publiques (lecture des récits mis en espace, écoute, concert, projection) e une édition des récits et du scénario.

<http://draeac.ac-amiens.fr/256-raconte-moi-ta-vie.html>

Fiche N° 19 : Les contrats culture ruralité

Dans le cadre de la nouvelle dynamique en faveur de la ruralité menée par l'État avec la mise en place du comité interministériel des ruralités et les mesures prises les 13 mars 2015, 14 septembre 2015 et 20 mai 2016 et ses déclinaisons dans les départements, il y a nécessité de mettre en cohérence l'action publique et fédérer les énergies locales. Pour certains territoires, la forte densité de la population jeune nécessite de prioriser l'éducation artistique et culturelle qui contribue à leur formation intellectuelle (circulaire interministérielle entre les ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, de la Culture, de la Ville, du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie de l'enfant et des adolescents).

Cette dynamique s'organise autour de **projets définis dans chaque territoire en collaboration avec les collectivités territoriales**. Le contexte rural, souvent lié à l'isolement et à l'éloignement des habitants, demande une **attention particulière pour faciliter l'accès à la culture**. Le rôle des intercommunalités est primordial pour la prise en compte de la diversité des territoires, de leurs entités et de leurs préoccupations.

Les contrats culture ruralité constituent un cadre ouvert et modulable qui **renforce sur un territoire intercommunal les synergies locales et le dialogue entre les acteurs culturels, éducatifs et sociaux**. Ils favorisent le fonctionnement en réseau, la transversalité et la coopération.

Le projet doit rassembler quatre conditions :

- l'accompagnement de présences d'artistes, de professionnels de la culture d'une durée suffisante
- un apport de compétences artistiques et culturelles rémunérées
- la nécessité d'un accueil des publics dans des locaux adaptés à la pratique artistique
- l'accès aux œuvres et au corpus documentaire en s'appuyant sur les usages du numérique

	Aisne	Oise	Somme
Contrats signés	CCR Thiérache du Centre → 2023-2026 CCR Val de l'Aisne → 2023-2025 CCR Thiérache Sambre et Oise → 2022-2025	CCR de l'Oise picarde → 2023-2025 CCR Pays d'Oise et d'Halatte → 2023-2025 CCR de la Picardie verte → 2023-2025 CCR du Pays de Bray → 2023-2025 CCR Vexin-Thelle → 2024-2026	PETR du Cœur des Hauts-de-France → 2021-2024 Contrat métropolitain de généralisation de l'éducation artistique et culturelle → 2023 CCR Pays du Coquelicot → 2024-2027 SMEAC Amiens Métropole → 2024-2026
Contrats en cours d'élaboration ou de négociation		CCR des Sablons CCR du Clermontois	CCR du Vimeu

Fiche N° 20 : Les pôles régionaux

Cinéma Audiovisuel
ACAP : Pôle régional image

<https://www.acap-cinema.com/>

Amiens

Photographie :
Diaphane : Pôle photographique
en Hauts-de-France

<https://diaphane.org/>

Clermont

Danse :
L'Échangeur - CDCN
Centre de développement chorégraphique national

<http://www.echangeur.org/>

Château-Thierry

Cirque :
Cirque Jules Verne
Pôle national Cirque et arts de la rue

<http://www.cirquejulesverne.fr/>

Amiens

Marionnettes
Le Tas de sable, Ches panses
Vertes
Pôle des arts de la marionnette

<https://letasdesable-cpv.org/>

Amiens

CSTI
OMBELLISCIENCE
Culture scientifique technique et
industrielle

<http://ombelliscience.fr/>

Amiens

Livre Lecture :
AR2L
Agence régionale du livre et de la
lecture

<http://www.ar2l-hdf.fr/>

Amiens et Arras

Architecture :
Maison de l'Architecture des Hauts-de-
France

<https://www.maisonarchitecture-hdf.fr/>

Amiens

Musiques Actuelles :
ARA : Autour des Rythmes Actuels

<https://www.ara-asso.fr/>

Lille

Fiche N° 21 : Le Plan académique de formation art et culture 24-25

CYCLE	PARCOURS	MODULE ANNEE 1 (24-25)	NUMERO MODULE
Cycle de professionnalisation	24A0200264 Parcours Enseignements artistiques	Enseigner le théâtre au lycée	60264
		Enseigner en cinéma audiovisuel au lycée	60265
		Enseigner en danse au lycée	60266
		Enseigner en Histoire des arts au lycée	60267
	24A0200266 Parcours Spectacle vivant	Pratiquer le théâtre	60273
		Lecture et oralité	60272
	24A0200274 Parcours Lecture - Ecriture	Des lectures musicales au récit concert	60285
	24A0200270 Parcours Arts visuels / Patrimoine / Archéologie	Photographie et Patrimoine	60281
	24A0200267 Parcours Cinéma	Monter un projet cinéma dans l'Aisne	60276
		Accompagner Collège au cinéma	60274
		Exploiter Lycéens et apprentis au cinéma	60275
	24A0200272 Parcours Musique	Lille 3000	60283
	24A0200271 Parcours CSTI Intelligence artificielle et EAC	Apprivoiser les outils d'IA en EAC	60282
24A0200273 Parcours EMI <i>En collaboration avec Référent académique EMI</i>	Découvrir le FIGRA	60284	
Parcours Education artistique et culturelle - FIL 20 groupes par année	FIL - Accompagner les projets EAC	60280	
Cycle approfondissement	24A0200265 Parcours Certificat en arts	Préparer la certification en Théâtre	60271
		Préparer la certification en Cinéma	60269
		Préparer la certification en Danse / Cirque	60270
		Préparer la certification en HDA	60268
Cycle Expertise	24A0200268 Former les référents EAC	Former les référents culture	60278
		Former les référents - Services éducatifs	60277

		Former les référents - Espaces d'exposition	60279
	24A0200432 Formation de formateurs	Accompagner les chargés de mission EAC - Académie (FDF CMI)	60716
		Accompagner les chargés de mission EAC - Région académique (FDF CMI)	60722

Partie 2 : Mettre en place le Parcours d'éducation artistique et culturelle : fiches information

Fiche N° 1 : Le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC) : définitions

Bulletin Officiel n°28 du 9 juillet 2015

« Le PEAC, élaboré conjointement avec le ministère de la Culture, vise à susciter une appétence, à développer une familiarité et à initier un rapport intime à l'art, que chacun cultivera sa vie durant selon ses goûts et ses envies. Chaque élève accomplit un parcours spécifique, fait de temps et d'activités collectives ainsi que d'expériences et de réalisations individuelles, personnelles ».

À l'École, l'éducation artistique et culturelle est à la fois une :

Éducation à l'art :

- Acquisition par les élèves d'une véritable culture artistique riche, diversifiée, équilibrée
- Découverte des grands domaines artistiques

Éducation par l'art :

- Formation de la personne et du citoyen : développement de la sensibilité, de la créativité, des capacités d'expression et de la faculté de juger
- Accès à l'autonomie et au sens de l'initiative.

L'éducation artistique et culturelle est organisée sous la forme d'un **Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle** (PEAC) qui invite à penser cette éducation de façon continue et cohérente, de l'amont à l'aval, sur le temps long des scolarités primaire et secondaire.

Il s'appuie sur trois champs d'action **indissociables** qui constituent ses trois piliers :

- **RENCONTRER** : rencontres, directes et indirectes (via différents médias, numériques notamment), avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture... ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion... ;
- **PRATIQUER** : pratiques individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés ;
- **S'APPROPRIER** : appropriation de repères culturels – formels, historiques, esthétiques, techniques, géographiques - et d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique. »

Ce parcours est construit en partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués dans l'éducation artistique et culturelle.



« Le PEAC est l'ensemble des **rencontres** faites, des **pratiques** expérimentées et des **connaissances** acquises par l'élève dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements suivis, de projets spécifiques, d'actions éducatives »

- **Diversifier et élargir** les domaines artistiques abordés à l'école en ouvrant le champ de l'expérience sensible à tous les domaines de la création et du patrimoine.
- **Articuler** les différents temps éducatifs et en tirer parti, en facilitant un travail convergent des différents acteurs et structures contribuant à l'éducation artistique et culturelle
- **Donner sens et cohérence** à l'ensemble des actions et expériences auxquelles l'élève prend part ; en cela le parcours n'est pas une simple addition ni une juxtaposition d'actions et d'expériences successives et disparates, mais un enrichissement progressif et continu, par exemple dans le cadre de la liaison école/collège.

Fiche N° 2 : Le référentiel du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle

Le référentiel vise à être **un ensemble d'indications** pour les différents partenaires :

- Personnels de l'Éducation nationale et de la Culture
- Artistes et artisans des métiers d'art
- Structures et professionnels des arts, de la culture et du patrimoine
- Collectivités territoriales
- Intervenants en milieu scolaire
- Associations

Il s'agit de concevoir un projet éducatif en identifiant des **grands objectifs de formation** et en précisant des **repères de progression**.

* Différents tableaux sont proposés dans le *Bulletin Officiel n°28 du 9 juillet 2015* afin de vous aider à élaborer cette réflexion.

Construire le PEAC à partir de ces **grands objectifs de formation** et de ces **repères de progression** en assure **cohérence, continuité** et son inscription dans le projet de formation défini par **le socle commun de connaissances, de compétences et de culture**.

Piliers de l'éducation artistique et culturelle	Grands objectifs de formation visés tout au long du parcours d'éducation artistique et culturelle	Contribution de l'éducation artistique et culturelle au domaine du Socle *
Fréquenter (Rencontres)	<ul style="list-style-type: none"> - cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres - échanger avec un artiste, un créateur ou un professionnel de l'art et de la culture - appréhender des œuvres et des productions artistiques - identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire 	Domaine 1 – 2 – 3 – 5
Pratiquer (Pratiques)	<ul style="list-style-type: none"> - utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production - mettre en œuvre un processus de création - concevoir et réaliser la présentation d'une production - s'intégrer dans un processus collectif - réfléchir sur sa pratique 	Domaine 1 – 2 – 3 – 4 – 5
S'approprier (Connaissances)	<ul style="list-style-type: none"> - exprimer une émotion esthétique et un jugement critique - utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel - mettre en relation différents champs de connaissances - mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre 	Domaine 1 – 3 – 5

* Un tableau est proposé au *Bulletin Officiel n°28 du 9 juillet 2015* afin de vous aider à identifier à et concevoir l'articulation entre ces grands objectifs et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Partie 3 : Mettre en place le Parcours d'éducation artistique et culturelle : Fiches action

Fiche N° 1 : Réaliser un état des lieux de l'éducation artistique et culturelle

Repères pour élaborer un état des lieux de l'éducation artistique et culturelle au sein d'un établissement scolaire :

Volet culturel du projet d'établissement	<ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier le volet dans le projet d'établissement <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comment est-il articulé aux contrats d'objectifs et à la mise en œuvre du PEAC ?
Référent culture	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nommer le référent culture (enseignant / documentaliste / CPE) <ul style="list-style-type: none"> ▪ En quoi la mission permet une réflexion sur le PEAC au sein du conseil pédagogique ?
Dispositifs d'éducation artistique et culturelle	<ul style="list-style-type: none"> ○ Recenser toutes les actions mises en œuvre au sein de l'établissement <ul style="list-style-type: none"> ▪ En quoi ces actions conjuguent les trois piliers du PEAC ? ▪ Quels élèves sont concernés et comment toucher l'ensemble des élèves ? ▪ En quoi ces actions abordent la variété des domaines EAC ? ▪ Comment sont abordées les liaisons école/collège et collège/lycée ? <ul style="list-style-type: none"> ➤ Dispositifs propres à l'établissement ➤ Dispositifs liés aux collectivités territoriales ➤ Dispositifs proposés par l'Éducation nationale, en partenariat ➤ Opérations nationales (concours, prix...)
Nature des dispositifs ou des projets	<ul style="list-style-type: none"> ○ Définir la nature des différents dispositifs et projets existants <ul style="list-style-type: none"> ▪ En quoi les projets ou dispositifs identifiés relèvent-ils d'une approche : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Individuelle/affinitaire ➤ De classe ➤ Disciplinaire ➤ Interdisciplinaire ➤ D'établissement ➤ Inter-établissement
Temporalité des projets	<ul style="list-style-type: none"> ○ Repérer la temporalité dans laquelle ils s'inscrivent <ul style="list-style-type: none"> ▪ En quoi la temporalité peut-elle participer à la mise en œuvre du PEAC ? ○ S'appuyer sur les actions : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ponctuelles, occasionnelles ➤ Annuelles (semaine des arts, semaine banalisée pour les EPI, etc.) ➤ Sur un cycle
Formation des enseignants	<ul style="list-style-type: none"> ○ Participer à des actions de formation ○ Favoriser la mise en œuvre de Formation Initiative Locale (FIL) avec une structure culturelle <ul style="list-style-type: none"> ▪ En quoi les actions de formation d'éducation artistique et culturelle proposées au plan académique de formation et les Formations d'initiatives locales (FIL) peuvent-elles contribuer à une meilleure appropriation du PEAC ?

Fiche N° 2 : Respecter les principes pour mettre en œuvre un PEAC

Concevoir le PEAC :

S'appuyer sur les enseignements obligatoires	<p>Enseignements obligatoires : permettent de garantir les bases d'une éducation artistique et culturelle véritablement démocratique et généralisée.</p> <p>Programmes : permettent de poser les fondations d'une EAC ; garantissent les fondamentaux d'une progressivité des apprentissages, tant dans les pratiques artistiques et les repères culturels que dans la formation du spectateur.</p>
Respecter le principe de cohérence	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser le PEAC en cohérence avec les apprentissages et les compétences du socle de manière à créer une progression tout au long de l'année et surtout tout au long des cycles • Relier les objectifs et activités de chaque projet aux enseignements obligatoires ou optionnels
Respecter le principe de complémentarité	<ul style="list-style-type: none"> • Articuler les projets entre eux, en donnant du sens aux connaissances acquises • Échanger régulièrement pour mutualiser les observations entre tous les intervenants • Contribuer par les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) à la mise en œuvre des quatre parcours (Parcours d'éducation artistique et culturelle, Parcours avenir, Parcours santé et Parcours citoyen)
Respecter le principe de progressivité	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir compte des possibilités des élèves, en fonction de leur niveau scolaire et du contexte culturel • Relier les projets entre eux, en s'appuyant sur les acquis des projets réalisés pour construire les suivants
Respecter le principe de l'équilibre	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la diversité des domaines artistiques et culturels abordés • Explorer ces domaines dans leurs manifestations patrimoniales et contemporaines • Instaurer un dialogue entre l'art d'hier et d'aujourd'hui

Mettre en œuvre le PEAC

Travail en équipe	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des objectifs communs • Choisir un objet d'étude partagé • Envisager les liaisons inter-degrés
Interdisciplinarité	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les rencontres entre disciplines autour d'un objet d'étude commun • Impulser des pédagogies innovantes (notamment pour les enseignements pratiques interdisciplinaires) • Approfondir les liaisons interclasses, inter-établissements, inter-niveaux, inter-degrés (liaison école- collège)
Partenariats extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur l'expertise du monde de l'art (professionnels, œuvres, pratiques, etc.)

Fiche N° 3 : S'appuyer sur la démarche de projet

La **démarche de projet** est particulièrement adaptée à l'élaboration du PEAC et permet de :

- **Pour les élèves**
 - Comprendre des situations complexes, réelles, grâce à des contributions diverses
- **Pour l'équipe pédagogique**
 - Travailler les compétences complémentaires
 - Engager l'esprit d'équipe
- **Pour les pratiques pédagogiques**
 - Éluder le dispositif de cours magistral

Motiver les élèves	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les formes actives d'appropriation des savoirs • Développer des stratégies éducatives innovantes afin de favoriser le goût d'entreprendre et d'innover • Exploiter les outils numériques dont les jeunes disposent
Rendre les élèves acteurs de leurs apprentissages	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des situations ouvertes favorisant l'autonomie, l'initiative et le recul critique • Encourager l'élève à manifester progressivement ses aspirations et ses idées • Donner du sens aux apprentissages • Soutenir des apprentissages complexes, dynamiques et décloisonnés par la notion de projet
Construire l'interdisciplinarité	<ul style="list-style-type: none"> • Repérer des questions (entrées du programme) • Définir des connaissances et des notions (contenus) • Élaborer des compétences (spécifiquement disciplinaires et liées aux objectifs du Socle commun de compétences, de connaissances et de culture) • S'appuyer les trois piliers du PEAC <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fréquenter ➤ Pratiquer ➤ S'approprier • Formuler des problématiques, fondements des dispositifs proposés aux élèves
Créer des liens sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Faire participer les élèves et leurs familles à la vie de l'établissement

D'après Edgard Morin, **l'interdisciplinarité doit engager** « la communication entre les enseignants sur des objets communs que chacun peut éclairer différemment afin d'arriver à un point de vue multidimensionnel, voire complexe, de l'objet. (...) Je pense qu'on peut effectivement partir d'objets qui, une fois contextualisés, font appel nécessairement à de multiples disciplines, parce que la grande lacune de la connaissance disciplinaire, c'est qu'elle découpe arbitrairement les connexions entre les différents objets de connaissance et qu'elle tend à clore l'objet de connaissance hors de son contexte, qu'il soit social, écologique ou historique. Donc cette collaboration interdisciplinaire me semble utile ».

Edgard MORIN in *Cahiers pédagogiques* « Une collaboration qui est claire » *Croiser des disciplines, partager des savoirs*, N°521, avril 2015

Fiche N° 4 : Construire un projet d'éducation artistique et culturelle

Le **projet** d'éducation artistique et culturelle est une **modalité pédagogique** qui constitue **une composante du parcours d'éducation artistique et culturelle**.

Il s'inscrit dans le **volet artistique et culturel du projet d'école ou d'établissement**.

Il peut être porté par une équipe pédagogique et éducative ou par un(e) enseignant(e).

Identifier les objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer les objectifs avec l'ensemble des acteurs du projet
Dégager une problématique	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les besoins des élèves, les contraintes et ressources locales Définir le cadre pédagogique : heures d'enseignement, EPI, AP, dans le cadre de dispositifs éducatifs, opérations nationales, prix et concours S'appuyer sur l'articulation des trois piliers du PEAC
Travailler en partenariat	<ul style="list-style-type: none"> Choisir un partenaire Construire en concertation avec le partenaire un cahier des charges afin de préciser les aspects pédagogiques, logistiques, les personnels sollicités et l'organisation globale Contacteur les services/personnes ressources (corps d'inspection, DAAC, DAREIC, DANE, CAST, CARDIE, services éducatifs des structures culturelles, etc.)
Organiser, planifier	<ul style="list-style-type: none"> Organiser les principales étapes, l'organisation annuelle du projet, les activités à réaliser, les productions attendues. Établir un contrat avec les élèves
Connaître les démarches administratives	<ul style="list-style-type: none"> Établir un budget avec des sources de financement (fonds propres de l'établissement, fonds associatifs, demandes de subventions aux collectivités, mécénats, participation minimale des familles), respecter le cadre légal et juridique <ul style="list-style-type: none"> ➢ conventions de partenariat : dès que des moyens financiers sont engagés ; permet de définir la durée, le contexte de mise en œuvre, les besoins identifiés, les mises en œuvre, le bilan et l'évaluation de la convention ➢ autorisations de déplacement
Informier	<ul style="list-style-type: none"> Informier les différents acteurs de la communauté éducative : l'équipe de direction, l'équipe pédagogique, l'équipe vie scolaire, les parents d'élèves
Valoriser le projet	<ul style="list-style-type: none"> Envisager une restitution du projet par des réalisations concrètes soit lors d'une étape du projet, soit à la fin afin de <ul style="list-style-type: none"> ➢ permettre une reconnaissance au sein de toute la communauté éducative ➢ provoquer l'envie de monter des projets ➢ expérimenter différentes formes : conférences, portes ouvertes, expositions, spectacles, articles, comptes rendus, films, etc. ➢ associer les différents partenaires
Associer les parents d'élèves	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la communication, les échanges avec les familles Révéler aux parents les potentialités de leurs enfants Transformer le rapport au savoir
Faire un bilan	<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte l'avis des élèves Valoriser autant le processus que la réalisation finale Estimer la progression vers les objectifs et les résultats obtenus Favoriser une évaluation formative valorisant les compétences psycho-sociales et les compétences liées aux apprentissages
Assurer un suivi de chaque élève	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir un outil de suivi : garder trace des rencontres faites, pratiques expérimentées, références acquises Ne pas confondre outil de suivi et outil d'évaluation : il s'agit de valoriser le parcours accompli Outil évolutif dans le temps, dans la forme. Conserver le même outil sur la durée d'un cycle. Veiller à rendre l'élève autonome face à cet outil - prise de conscience de son propre parcours ; lien avec la famille

Fiche N° 5 : Favoriser le partenariat

Dans tous les cas, un projet d'éducation artistique et culturelle suppose un partenariat dans la **conception autant que dans la mise en œuvre**. Le mieux est donc de s'associer en amont de manière que les deux logiques, celle de l'école et celle de la démarche artistique ou culturelle, se retrouvent dans le travail final. **L'intervenant artistique ne doit en aucun cas être cantonné à un rôle de prestataire qui viendrait suppléer l'enseignant, là où celui-ci a conscience de ne plus être compétent. Il ne vient pas assurer des cours, il ne se substitue pas à l'enseignant qui demeure responsable de ses élèves et de la conduite de sa classe. C'est sa différence qui lui permet d'ouvrir la classe à une autre démarche de rencontre avec les œuvres.**

« Au côté des enseignants et en étroite collaboration avec eux, les partenaires apportent leurs compétences propres et leur expérience. L'enjeu du partenariat est d'aboutir à un projet éducatif partagé et construit ensemble. » Bulletin Officiel n°28 du 9 juillet 2015

Comment commencer ?	Deux solutions : <ol style="list-style-type: none"> 1. c'est le projet pédagogique qui définit le partenariat, la recherche du partenaire : partir des besoins de l'établissement 2. c'est le partenaire qui va induire, initier, favoriser l'élaboration du projet pédagogique
Comment trouver un partenaire ?	<ul style="list-style-type: none"> - par rapport au territoire : ressources de proximité : du plus près au plus éloigné - par rapport au domaine artistique abordé : se tourner vers les services ressources (DAAC, DRAC, ...) - par rapport au cadre d'évolution choisi pour mettre en place un projet : dispositif, enseignements, concours, voyage, ...
Comment travailler avec un partenaire ?	<ul style="list-style-type: none"> - bien définir les champs de compétences de chacun : le partenaire ne se substitue pas à l'enseignant, le partenaire n'assure pas les cours à la place de l'enseignant - établir un cahier des charges précis : modalités, durée, fréquence d'intervention - rédiger une convention entre le partenaire et l'établissement - faire un budget prévisionnel : prendre en compte les frais liés à l'intervention, au matériel, au déplacement
Quelle place accorder au partenaire ?	<ul style="list-style-type: none"> - Le partenaire ne vient pas avec un projet clé en main - Co-élaboration, co-construction
Quels objectifs se fixer ?	<ul style="list-style-type: none"> - Définir avec le partenaire ce que l'enseignant cherche à atteindre, cherche à faire acquérir aux élèves
Quelles valorisations envisager ?	<ul style="list-style-type: none"> - Ce que l'on cherche à atteindre peut-être : <ul style="list-style-type: none"> - un produit fini, une réalisation concrète - la confrontation à un processus, une expérimentation - une simple rencontre

Fiche N° 6 : Construire des liens privilégiés : le jumelage

Texte de référence : [circulaire N°92-129 du 30 mars 1992](#)

Le jumelage est une convention de partenariat signée entre un établissement scolaire et une structure culturelle, qui offre le cadre d'un engagement concerté et qui s'inscrit dans la durée pour tous les acteurs impliqués.

Le développement, la diversification et la pérennisation des actions devraient permettre d'étendre les différentes pratiques artistiques et culturelles à l'ensemble de la communauté éducative.

Le jumelage permet de :

- développer et approfondir les actions de partenariats existantes ;
- favoriser des actions diversifiées innovantes.

La pérennité du jumelage sera garantie par l'inscription des actions dans le projet d'école ou d'établissement.

« Il n'y a pas de jumelage type mais des jumelages divers, de contenus et d'ampleur très différents (...), l'important étant qu'il y ait une véritable relation contractuelle entre des partenaires travaillant en complémentarité sur un projet conçu en commun et qui devra être connu du plus grand nombre. »

Avec le jumelage, les pratiques de partenariat pourront :

- *Se diversifier et se multiplier ;*
- *Mieux s'inscrire dans la durée ;*
- *S'insérer dans un projet d'ensemble cohérent ;*
- *Devenir représentatives et symboliques de la politique artistique et culturelle menée à tous les échelons décentralisés (régions, académies, départements, villes), par l'État comme par les collectivités territoriales. »*

Exemples d'engagement pour le partenaire culturel	Exemples d'engagement pour l'établissement scolaire
<ul style="list-style-type: none"> - proposer des événements accessibles aux élèves et permettant un travail pédagogique - proposer des rencontres avec des équipes artistiques, des artistes, ... - proposer des tarifs préférentiels - proposer des ateliers de pratique artistique avec des professionnels - proposer des expositions au sein de l'établissement scolaire - accueillir des élèves dans le cadre de visites autour des métiers - aider les équipes pédagogiques dans leur travail de sensibilisation aux arts : conceptions de dossiers pédagogiques, interventions de médiateurs dans les classes pour préparer des visites - aider les équipes à construire un parcours culturel cohérent, sur un temps long - aider à constituer dans le CDI un lieu de ressources pour les élèves et les adultes : aider à la constitution d'un fond documentaire, prêts de visuels, d'affiches - faciliter la fréquentation des élèves de façon autonome : laisser passer individuel - organiser au sein de l'institution culturelle des temps forts : une présentation des travaux des élèves, la semaine du jumelage, la journée du jumelage. S'appuyer sur le dispositif « la classe l'œuvre » dans le cadre de la Nuit des musées. - mettre en place des journées de formation à destination des enseignants. - organiser au sein de l'institution culturelle l'épreuve orale d'Histoire des arts - délocaliser l'organisation du Conseil d'administration dans l'institution culturelle 	<ul style="list-style-type: none"> - faciliter la diffusion des actualités du partenaire au sein de la communauté éducative et plus largement des familles - organiser et accueillir la venue des médiateurs pour une présentation de saison - accueillir la venue d'artistes, de professionnels de la culture dans les meilleures conditions (repas, mise à disposition de matériel, ...) - accueillir des expositions : matériel, mise à disposition de personnel pour aider à l'installation, espace privilégié permettant une véritable mise en valeur - faciliter les sorties des élèves (temps scolaire et hors temps scolaire) - faciliter et accompagner la mise en place de formation d'initiative locale

NB : Cette liste n'est pas exhaustive

Fiche N° 7 : les ressources en ligne

Sur le site académique, vous trouverez un ensemble de ressources :

- les ressources sur la mise en œuvre du PEAC : <http://draeac.ac-amiens.fr/051-mettre-en-oeuvre-le-peac.html>
- les textes officiels qui encadrent l'EAC :

- [Fiche N° 10 : Les textes officiels de l'EAC l'EAC](#)

- les ressources sur l'application dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle (ADAGE) : <http://draeac.ac-amiens.fr/155-application-dediee-a-la-generalisation-de-l-education.html>
- les ressources sur le Pass Culture : <http://draeac.ac-amiens.fr/156-pass-culture.html>
- les ressources relatifs aux dispositifs et actions culturelles : <http://draeac.ac-amiens.fr/005-dispositifs-actions.html#>
- le vademécum de la DRAEAC : <http://draeac.ac-amiens.fr/228-vademecum.html>
- les ressources par domaines artistiques et culturels :
 - Archéologie : <http://draeac.ac-amiens.fr/024-archeologie.html>
 - Architecture – Paysage : <http://draeac.ac-amiens.fr/025-architecture-paysage.html>
 - Arts plastiques – Bande dessinée et photographie : <http://draeac.ac-amiens.fr/026-arts-plastiques-bande-dessinee-et-photographie.html>
 - Cinéma-audiovisuel : <http://draeac.ac-amiens.fr/028-cinema-audiovisuel.html>
 - Culture scientifique et technique : <http://draeac.ac-amiens.fr/029-culture-scientifique-et-technique.html>
 - Danse – Arts du cirque : <http://draeac.ac-amiens.fr/030-danse-arts-du-cirque.html>
 - Design – Arts appliqués : <http://draeac.ac-amiens.fr/031-design-arts-appliques.html>
 - Éducation aux médias : <http://draeac.ac-amiens.fr/032-education-aux-medias.html>
 - Lecture – Écriture : <http://draeac.ac-amiens.fr/033-lecture-ecriture.html>
 - Musique – Arts du son : <http://draeac.ac-amiens.fr/034-musique-arts-du-son.html>
 - Patrimoine : <http://draeac.ac-amiens.fr/035-patrimoine.html>
 - Théâtre : <http://draeac.ac-amiens.fr/038-theatre.html>

Lexique

AA Atelier Artistique
APE Activité Péri - Éducatives
AST Activité Scientifique et Technique
CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CHAD Classe à Horaires Aménagés Danse
DRAEAC Délégation Régionale Académique à l'Éducation Artistique et Culturelle
DRAC Direction Régionale des Affaires Culturelles
EAC Éducation Artistique et Culturelle
EPLÉ Établissements Public Locaux d'Enseignement
EREA Établissement Régional d'Enseignement Adapté
FIL Formation d'Initiative Locale
IEN Inspecteur de l'Éducation Nationale
IMP Indemnités pour Mission Particulière
LEA Lycée d'Enseignement Adapté
PAC Projet Artistique et Culturel
PAF Plan Académique de Formation
PEPS Parcours d'Éducation de Pratique et de Sensibilisation à la culture
PIA Programme d'Investissement et d'Avenir
PREAC Pôle Ressource pour l'Éducation Artistique et Culturelle
ROLL Réseau des Observatoires Locaux de la Lecture
RPC Regroupement Pédagogique Recentré
SEP Section d'Enseignement Professionnel
TZR Titulaire sur Zone de Remplacement
UPJV Université de Picardie Jules Verne